

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2025/059

**portant inscription sur liste d'aptitude des candidats à d'un concours sur titres
avec épreuves pour l'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux**

Le Président,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ,
- le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2024-133 en date du 15 juillet 2024 portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un concours sur titres avec épreuves d'infirmier territorial en soins généraux,
- le procès-verbal en date du 28 février 2025 de la réunion du jury d'admission du concours susvisé,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux est arrêtée à la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, ci-jointe en annexe.

ARTICLE 2 : La nomination des lauréats interviendra sur la liste d'aptitude à compter du 06 mars 2025.

ARTICLE 3 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes tient à disposition des autorités de nomination les pièces exigées par les articles 6 et suivants du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé.

ARTICLE 4 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 susvisé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 06 mars 2025



Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul David".

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ANNEXE A L'ARRÊTE N° 2025-059 du 6 mars 2025
portant inscription sur liste d'aptitude des candidats au concours sur titres d'infirmier territorial en soins
généraux- session 2025

NOM Prénom
BENADDI Nasira
BERTUSSI Elodie
DENIS Sophie
DUTILH Violette
GRECO Christelle
HOAREAU Sophie
JEANNE Alexia
LUQUET Ludivine
MAZZUCCO Pauline
MECIBAH Kalad
NOUVEAU Elodie
VILLEGAS Claire
VIZZARI Marie-Elodie

Nombre de lauréats : **13**